

## Séance extraordinaire du 21 décembre 2022

19h00

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce vingt-unième jour du mois de décembre 2022, dès 19 h 00, et à laquelle sont présent(e)s :

Mesdames les conseillères Martine André et et Liliane Besner ainsi que Messieurs les conseillers Gilles Massey, David Yee et Jacques Ostiguy tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Était absente : la conseillère Mei-Lin Yee

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier-trésorier par intérim est également présente et agit en tant que secrétaire de cette séance.

Monsieur le maire constate le quorum. Il s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h00.

2022-12-211

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire dépose l'ordre du jour

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 19H00.

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,  
Appuyé par le conseiller David Yee  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 19h00, tel que rédigé.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3. FINANCES**

3.1 Adoption – Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

3.2 Adoption du budget 2023 – Revenus et déboursés

3.3 Affectation surplus affecté

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**2022-12-212                    3.1 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025**

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey  
Appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy

**ET RÉSOLU**

D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025,  
tel que présenté et joint à la présente résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2022-12-213                    3.2 ADOPTION DU BUDGET 2023 – REVENUS ET DÉBOUSÉS**

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy  
Appuyé par la conseillère Martine André

**ET RÉSOLU**

D'adopter le budget 2023 – revenus et déboursés, tel que présenté et joint à la  
présente résolution

*Le conseiller Jacques Ostiguy demande le vote*

*Pour : La conseillère Martine André et les conseillers David Yee, Gilles Massey, Jacques Ostiguy*

*Contre : La conseillère Liliane Besner*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2022-12-214                    3.3 AFFECTATION SURPLUS AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QU'une somme de 113 000 \$ est nécessaire pour couvrir les  
coûts de consommation d'eau pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 11 000 \$ est nécessaire pour  
l'augmentation des coûts pour le transport de notre matière organique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de l'affecté au surplus affecté ces sommes pour  
le prochain budget;

Il est proposé par la conseiller xxx  
Appuyé par la conseillère xxx

**ET RÉSOLU**

DE TRANSFÉRER à l'excédent affecté un montant de 124 000 \$ pour les factures d'eau supplémentaire ainsi que pour l'augmentation du transport des matières organiques.

*La conseillère Martine André demande le vote*

Pour : Les conseillers Jacques Ostiguy, Gilles Massey et David Yee

Contre : Les conseillères Martine André et Liliane Besner

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2022-12-215**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

-  
À 19h45 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Martine André,  
Appuyé par la conseillère Liliane Besner

### **ET RÉSOLU**

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 21 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier par intérim

Le maire

---

René Tousignant

---

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*